

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 août 2022 à 20h30 salle du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 29 août, à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Corine LE ROUX, Maire.

Étaient présents :

Corine LE ROUX, Valérie THEVEUX, Carine BARRIERE, Jérôme BRUNET, Jean-Bernard BESSARD, Frédéric BENOIST, Josette JOYEUX, Giovanni GIOIA, Viviane HELLEGOUARCH, David MONTEL, Aurore MILWARD, Patrick DUVERGER, Jean-François ALLORGE, Angélique LECOUC.

Étaient Absents excusés :

Fabrice GEFFROY a donné pouvoir à Valérie THEVEUX,
Jean-Marc GEUFROY a donné pouvoir à Corine LE ROUX,
Bénédicte HODIESNE a donné pouvoir à Angélique LECOUC,
Evelyne HEULIN a donné pouvoir à Carine BARRIERE,
Cécile BENICHOU a donné pouvoir à Jean-Bernard BESSARD.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 23 août 2022

Date d'affichage : 23 août 2022

Secrétaire de séance : Carine BARRIERE

Ordre du jour :

1. Approbation du règlement intérieur de la garderie périscolaire de Boutigny-Prouais,
2. Approbation du règlement intérieur du restaurant scolaire de Boutigny-Prouais,
3. Approbation du règlement intérieur du bus scolaire de Boutigny-Prouais,
4. Ouverture de poste d'Atsem principal de seconde classe à temps complet,
5. Informations diverses,
6. Questions diverses.

* * * * *

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2022

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2022 n'ayant pas été transmis pour relecture à l'ensemble des Membres du Conseil Municipal, ce point sera reporté au prochain Conseil Municipal.

*Le Conseil Municipal **REPORTE** au prochain Conseil Municipal l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2022.*

DEL 2022-038 :

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE DE BOUTIGNY-PROUAI

Madame le Maire rappelle que les Membres du Conseil Municipal ont reçu par mail le règlement intérieur de la garderie périscolaire de Boutigny-Prouais et qu'il leur a été demandé d'en prendre connaissance avant la séance du Conseil Municipal de ce jour.

Elle demande si des observations sont à formuler sur la rédaction dudit règlement intérieur. Quelques précisions sont apportées au texte qui avait été transmis.

Personne ne prenant plus la parole, il est procédé au vote de ce premier point à l'ordre du jour.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE, A L'UNANIMITE**, les termes du règlement intérieur de la garderie périscolaire de Boutigny-Prouais.*

***DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Dreux.*

DEL 2022-039 :

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE DE BOUTIGNY-PROUAI

Madame le Maire rappelle que les Membres du Conseil Municipal ont reçu par mail le règlement intérieur du restaurant scolaire de Boutigny-Prouais et qu'il leur a été demandé d'en prendre connaissance avant la séance du Conseil Municipal de ce jour.

Elle demande si des observations sont à formuler sur la rédaction dudit règlement intérieur. Quelques précisions sont apportées au texte qui avait été transmis.

Personne ne prenant plus la parole, il est procédé au vote de ce second point à l'ordre du jour.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE, A L'UNANIMITE**, les termes du règlement intérieur du restaurant scolaire de Boutigny-Prouais.*

***DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Dreux.*

DEL 2022-040 :

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU BUS SCOLAIRE DE BOUTIGNY-PROUAI

Madame le Maire rappelle que les Membres du Conseil Municipal ont reçu par mail le règlement intérieur du bus scolaire de Boutigny-Prouais et qu'il leur a été demandé d'en prendre connaissance avant la séance du Conseil Municipal de ce jour.

Elle demande si des observations sont à formuler sur la rédaction dudit règlement intérieur.

Personne ne prenant plus la parole, il est procédé au vote de ce troisième point à l'ordre du jour.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE, A L'UNANIMITE**, les termes du règlement intérieur du bus scolaire de Boutigny-Prouais.*

***DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Dreux.*

DEL 2022-041 :

OUVERTURE DE POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE SECONDE CLASSE A TEMPS COMPLET

Madame le Maire explique qu'il convient d'ouvrir des postes afin de répondre aux besoins de la collectivité.

Elle rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

À la suite du départ de l'ATSEM actuelle, pour le bon fonctionnement des services, il convient d'ouvrir le poste suivant :

- **Un poste d'ATSEM PRINCIPAL de 2nd classe à temps complet pouvant être occupé par un contractuel.**

*Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, **DECIDE, A L'UNANIMITE, D'OUVRIER un poste d'ATSEM PRINCIPAL de 2nd classe à temps complet pouvant être occupé par un contractuel.***

DIT que les crédits sont prévus au budget 2022,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Dreux.

INFORMATIONS DIVERSES

- Un mail a été adressé à l'ensemble des élus pour recenser leur présence ou non au petit déjeuner de rentrée avec le corps enseignant et les employés communaux.
- Une réunion publique se tiendra le 06/09/2022, à la salle polyvalente à 19h30 avec les services voirie du département et les riverains résidant sur la route de cloches (vers l'Eglise de Boutigny) concernant les travaux prévus aux vacances de la Toussaint. Les élus qui le souhaitent sont les bienvenus. Une invitation a été adressée aux personnes concernées.
- Tous les journaux communaux « Entre Nous » et les comptes rendus des conseils municipaux depuis les dernières élections municipales sont numérisés et prêts à être intégrés sur le site internet communal.
- David MONTEL indique que la section « vie scolaire » est réactivée avec ses 3 onglets : garderie, cantine et bus. Il indique qu'une mise à jour s'impose. Il propose de « couper » les différents onglets, de faire un « imprim écran » et de les adresser en Mairie pour mise à jour. David MONTEL propose également que l'imprimeur lui adresse directement le journal communal en format PDF infalsifiable pour intégration sur le site internet.
- Les travaux d'enfouissement de la rue du Vieux Château sont actuellement terminés. Corine LE ROUX souligne qu'il est dommage que des photos n'ont pas été prises. La commission travaux a été conviée, seules 2 ou 3 personnes étaient présentes.
- Elle demande si un membre de la commission communication ne pourra pas être présent pour prendre des photos et écrire un article dès que des travaux sont engagés sur la commune.
- En novembre 2022, des travaux de voirie vont démarrer sur la route de Cloches. Corine LE ROUX souhaite qu'un article illustré de photos soit réalisé dans le journal communal.
- Jean-Bernard BESSARD précise qu'il avait demandé aux différentes commissions de lui adresser des articles avec photos en fonction de leurs actualités.
- Concernant la création du journal « Entre Nous », le graphiste indique à Corine LE ROUX que les articles doivent être écrits « au kilomètre » et les photos mises à part pour éviter de les pixeliser et faciliter la mise en page des articles.
- Chenilles processionnaires : la semaine qui a suivi le signalement d'un administré, le prestataire est intervenu. Celui-ci interviendra encore à deux reprises. L'intervention s'élève à 300€.
- Les chemins : les chemins communaux n'étaient plus entretenus depuis 3 ans. Corine LE ROUX a demandé un devis à Monsieur QUATREBOEUF pour la coupe des accotements qui s'élève à 1.644 €.

- Les employés communaux sont chargés de couper ce qui est à plat dans les chemins avec le gyrobroyeur avant de pouvoir intervenir sur les côtés. Tous les chemins communaux seront entretenus à l'exception de ceux de Buchelet car il y a des arbres à couper au préalable.
- Voirie : Corine LE ROUX s'est rapprochée du prestataire ELI au Département pour aider la commune à contacter les administrés qui n'entretiennent pas leurs propriétés et laissent la végétation envahir la voirie départementale. La commune communique au Département les coordonnées des riverains concernés, il leur adresse un courrier, à défaut, il réalise l'entretien aux frais des administrés.
- Jérôme BRUNET précise que le syndicat des Fossés de Marchezais peut réaliser également l'entretien des chemins. Un devis lui sera demandé.
- Jean-Marc GEUFFROY (adjoint) est en charge des bâtiments communaux, Fabrice GEFFROY (adjoint) est en charge de la voirie communale. Corine LE ROUX demandera à un autre élu de se charger des chemins, fossés, mares et sentes.
- La mare de Prouais est à sec. Les poissons nagent comme ils peuvent dans la vase. Le 30/08/2022, des administrés vont apporter leur aide à la commune pour sauver ces poissons et les transporter dans la mare de Boutigny. Il y a des carpes et des écrevisses à sauver.
- Rendez-vous de la commission CASCA le 05/09/2022 à 20h30 avec les associations. L'ordre du jour de la réunion sera de savoir quelle association participe au forum des associations le 17/09 et de finaliser le calendrier des activités 2022.
- Une association dite « privée » a demandé à deux reprises cette année à utiliser le domaine public pour leurs manifestations, ce qui crée un précédent. Corine LE ROUX demande que le Conseil Municipal délibère sur ce sujet. En cas de refus, Madame Le Maire est dans l'obligation de le motiver.
- Dépôt sauvage de branches sur le territoire : durant le week end du 15/08, il a été constaté des dépôts sauvages de branches d'arbres entre Beauterne et Bouchemont. Il a été découvert que les contrevenants étaient de Saint Projet. Fabrice GEFFROY a contacté les gendarmes. Un accord a été pris entre la gendarmerie et les personnes interpellées : si tous les tas de branches sont retirés, ils ne seront pas interpellés par gendarmerie. Le nécessaire ayant été fait, il n'y a pas eu d'interpellation.
- Madame HEULIN demande si les conseils municipaux peuvent commencer plus tôt. 19h ne semble pas possible mais il est proposé de tester 20h avec la présence d'un « maître du temps ».
- Il est signalé qu'il n'y a plus d'éclairage public à Rosay, Beauchêne, les Primevères. Corine LE ROUX précise qu'il sera communiqué aux correspondants de hameaux, les plans afin de signaler tous les dysfonctionnements du territoire.
- Jérôme BRUNET demande ce qu'il peut être fait sur ROSAY car il n'y a plus aucun panneau. Il a été demandé par la commission sécurité routière, à l'ensemble des correspondants de hameaux de recenser ce type de dysfonctionnements afin qu'une action globale sur l'ensemble du territoire soit menée.
- Jean-François ALLORGE demande où en est l'élaboration du PLU. Corine LE ROUX a adressé un mail de relance à l'architecte, le cabinet de Monsieur PICHON, n'ayant pas eu de retour. Les plans doivent être retravaillés par la Mairie et ensuite adressés à une liste de personnes définies. L'élaboration du PLU se poursuit.

La séance est levée à 23h20

Carine BARRIERE
Secrétaire




Corine LE ROUX
Maire